

Avis de constitution

SOCIETE « AUTOLUXE BY SEGUN »

Siège ABIDJAN Cocody – Angré, entre le terminus
du bus 81, 82 et la station Petro Ivoire, Lot 4204, Ilot 132

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 09/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTOLUXE BY SEGUN »

Objet :

- Location & vente de voiture
- Location d'engins
- Gestion de flotte auto
- Tourisme
- Placement de chauffeur
- Conciergerie
- GPS tracking
- Logistique
- Transport
- Import-export
- Gestion immobilière
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Cocody – Angré, entre le terminus du bus 81, 82 et la station Petro Ivoire, Lot 4204, Ilot 132

Dirigeant(s) M AWOLADE MAHASS SEGUN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05218 du 07/05/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°28452/GTCA/RC/2025 du 07/05/2025

